

Ordre du jour n°AG

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 JUIN 2016

DELIBERATION N°16/099

Accord d'intéressement du personnel de l'EPORA

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes,

Vu le Décret modifié n° 98.923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) et en particulier son article 12 (alinéa 8),

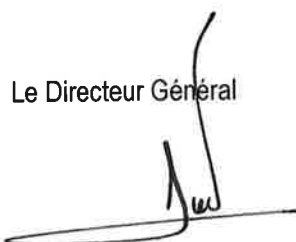
Vu le règlement intérieur institutionnel dans sa version du 9 octobre 2015 adopté par le Conseil d'Administration,

Vu les articles L.441-1 et suivants et R.441-1 et suivants du code du travail,

Vu l'avis n°2016-763 en date du 2 juin 2016 rendu par le Contrôleur Général Economique et Financier,

Sur proposition du Président,

- Valide le projet d'accord d'intéressement au personnel de l'EPORA conclu pour une durée de 3 ans (2016-2018), dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- Charge le Directeur Général de la mise en œuvre de cet accord.

Le Directeur Général


Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration



Georges ZIEGLER

07 JUIN 2016

Le Secrétaire général
pour les affaires régionales
Auvergne-Rhône-Alpes



Guy LÉVI

